

Cahier des Charges



Résidence « Wellington »

SPA - Les Villas de Balmoral

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS	4
1.1. SITUATION ET PRESENTATION DU PROJET	4
1.2. TAXES DE BATISSE, FRAIS DE RACCORDEMENT DIVERS	5
1.3. CODE DE MESURAGE ET AUTRES MENTIONS REPRISES AUX PLANS	5
2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX	6
2.1. GROS OEUVRE	6
2.1.1. TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET FONDATIONS	6
2.1.2. AMÉNAGEMENTS DES ÉGOUTS	6
2.1.3. STRUCTURE	6
2.1.4. MAÇONNERIES ET CLOISONS	6
2.1.5. ISOLATION	6
2.1.6. MENUISERIES EXTÉRIEURES	7
2.1.7. PARKING ET CAVES	8
2.1.8. TOITURES	8
2.1.9. FINITIONS DES TERRASSES AUX ÉTAGES	8
2.1.10. PAREMENTS DE FAÇADES	8
2.2. PARACHÈVEMENTS DES APPARTEMENTS	8
2.2.1. PLAFONNAGES	8
2.2.2. REVÊTEMENT DE SOLS ET MURS	9
2.2.3. MENUISERIES INTÉRIEURES	10
2.2.4. PEINTURES	10
2.2.5. PLUS DE CONFORT	10
2.3. TECHNIQUES SPÉCIALES	11
2.3.1. SANITAIRES	11
2.3.2. ÉLECTRICITÉ	12
2.4. CHAUFFAGE, VENTILATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	14
2.4.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTALLATION	14
2.4.2. CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT	14
2.4.3. VENTILATION DE L'APPARTEMENT	15
2.4.4. PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	16
2.5. PARTIES COMMUNES	16
2.5.1. GÉNÉRALITÉS	16
2.5.2. HALL D'ENTRÉE	16
2.5.3. ASCENSEURS ET ESCALIERS	16
2.5.4. SOUS-SOLS	16
2.5.5. ÉLECTRICITÉ	16
2.5.6. BOÎTES AUX LETTRES	17
2.5.7. AMÉNAGEMENT DU PARC	17
2.5.8. PEINTURES	17
2.5.9. ENTRETIEN DE L'IMMEUBLE ET DES APPARTEMENTS	17
2.6 ESPACE WELLNESS/BALNÉO	17
3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	20
3.1. LES TRAVAUX	20
3.2. OCCUPATION DES ESPACES HABITABLES ET AUTRES LOCAUX	20
3.3. DIRECTION DES TRAVAUX	20
3.4. PERMIS DE BATIR	20
3.5. TVA, TAXES, HONORAIRES NOTARIAUX, ETC.	21

1. GÉNÉRALITES

1.1. SITUATION ET PRESENTATION DU PROJET

Le projet « Les Villas de Balmoral » est localisé à Spa sur la corniche de Balmoral à l'angle des Avenues Léopold II et Albert 1^{er}.

Le domaine se situe à proximité du nouvel établissement thermal, du Royal Golf Club des fagnes et à la lisière de la forêt.

En combinant un confort unique respectueux de l'environnement à un cadre inégalable, ce projet ajoute une dimension supplémentaire à la vitalité et au dynamisme de Spa. Une qualité de vie sans égal au coeur de la célèbre ville d'eau !

L'architecte a imaginé un ensemble de Villas dans un parc arboré, d'une superficie d'environ 14.000 m², s'intégrant au charme des propriétés de luxe voisines.

Un espace Wellness / Balnéo commun se situe dans la Villa Marie-Henriette.

Chaque appartement dispose d'une spacieuse terrasse offrant, pour la plupart, une orientation sud et sud-ouest ainsi qu'une vue magnifique sur le parc dont certains arbres sont centenaires.

Le sous-bois existant est réaménagé avec grand soin par un paysagiste afin d'offrir un parc privé de grande qualité.

L'ensemble des constructions repose sur des sous-sols distincts d'un niveau, comprenant un emplacement de parking et une cave par appartement. Le sous-sol intègre également des emplacements ou locaux poubelles ainsi que des locaux techniques.

La chaleur nécessaire au chauffage des résidences est produite par deux chaudières centrales aux pellets se trouvant au sous-sol de la Villa Marie-Henriette. Le transport de la chaleur d'une résidence à l'autre est assuré par un réseau de chaleur.

Les techniques et matériaux retenus pour le projet (pierre de la région et ardoises naturelles) ont été sélectionnés afin de répondre à de hauts critères en matière de respect de l'environnement.

Les appartements offrent une économie d'énergie très conséquente (EW des appartements compris entre 50 et 70) et une attention particulière est également donnée à l'isolation thermique des bâtiments.

Le Maître d'Ouvrage veille donc particulièrement à l'orientation écologique du projet ainsi qu'au respect des normes et innovations récentes en termes de développement durable.

La présente description vise à permettre à l'acquéreur d'apprécier la qualité générale de la construction et du service. Elle se rapporte aux gros-oeuvres, parachèvements et techniques des parties communes et privatives des immeubles.

Certains éléments décrits dans le présent document ne seront pas nécessairement d'application pour tous les appartements. Certains équipements ou parachèvements sont fonction de la disposition et de l'organisation des appartements. Lors de la lecture de ce document, il y a lieu de se référer au plan de chaque appartement.

La composition et la description des appartements sont reprises dans l'acte de base.

Les marques reprises dans ce document sont données à titre indicatif du niveau de performance et de qualité. Le choix des marques est laissé à l'initiative de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage.

Il appartiendra à l'Architecte, au moment de l'approbation des fiches techniques, de contrôler que le niveau de qualité et de performance corresponde à celui exigé par le présent descriptif.

1.2. TAXES DE BATISSE, FRAIS DE RACCORDEMENT DIVERS

Sont compris dans le prix de vente : les frais de raccordements de l'eau et de l'électricité du complexe immobilier, les taxes de bâtisse et de voirie ainsi que tous les éléments de sécurité incendie suivant les normes en vigueur et demandes spécifiques du SRI lors de la délivrance du permis d'urbanisme.

Les frais de raccordements d'installation, de placement et de mise en service (eau, téléphone, internet, électricité et télédistribution) sont à charge de l'acquéreur.

Le raccordement au réseau d'égout public est à charge du Maître d'Ouvrage.

Une cabine HT Régie est prévue pour l'ensemble des villas. Elle est située au sous-sol de la Villa Marie-Henriette. Cette cabine est également à charge du Maître d'Ouvrage.

1.3. CODE DE MESURAGE ET AUTRES MENTIONS REPRISES AUX PLANS

La surface est calculée en surface SBEM (surface brute extérieure mur) suivant le code de mesurage publié par l'Association belgo-luxembourgeoise des Chartered Surveyors (BACS). Chaque appartement est mesuré depuis l'alignement des murs extérieurs jusqu'à la moitié des murs mitoyens et des murs des espaces communs. Les gaines techniques intégrées sont incluses dans le mesurage de l'appartement.

Les dimensions données aux plans sont des dimensions "gros-oeuvre".

Elles ne sont donc pas garanties exactes au centimètre; toute différence (en plus ou en moins de 5% de la superficie de l'appartement) fera perte ou profit pour l'acquéreur sans donner lieu à une adaptation de prix.

Les mobiliers et placards qui figurent sur les plans sont repris à titre indicatif quant à un aménagement possible des lieux et ne sont pas compris dans le prix de vente. Cet aménagement pourra être étudié avec l'architecte d'intérieur.

Pour les sanitaires, les informations reprises au présent Descriptif Commercial priment sur les équipements représentés sur le plan commercial.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

2.1. GROS OEUVRE

2.1.1. TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET FONDATIONS

Ce poste comprend tous les travaux de terrassement nécessaires à l'accomplissement des points de construction. Les bâtiments sont fondés sur radier.

2.1.2. AMÉNAGEMENTS DES ÉGOUTS

Le réseau d'égouttage est enterré ou suspendu en fonction des localisations (notamment dans le sous-sol) et réalisé conformément aux règlements communaux et régionaux. Il est exécuté en PVC aux diamètres et pentes appropriés comportant des chambres de visites pour un contrôle et un entretien facile du réseau.

Une chambre de pompage propre à chaque villa envoie les eaux usées vers le nouveau réseau d'égout situé Avenue Léopold II.

2.1.3. STRUCTURE

Le Maître d'Ouvrage est tenu de respecter toutes les règles élémentaires de construction afin d'éviter la présence de tous ponts thermiques et infiltrations.

a. Superstructure

Les planchers des immeubles à appartements sont des dalles pleines en béton armé coulées sur coffrages industrialisés ou sur prédalles d'une épaisseur de 17 cm.

Ils portent sur des voiles de 19 cm d'épaisseur, des colonnes en béton et de la maçonnerie en bloc de béton.

Les balcons sont réalisés en indépendance du bâtiment en béton armé coulé sur place posés sur des voiles enrobés de parements en moellons de pierre du pays.

b. Sous-sols

La structure des planchers des sous-sols est essentiellement constitué de poutres et de colonnes ou voiles en béton armé.

Les murs périphériques sont étanchéifiés par un revêtement bitumineux épais et flexible, à 2 composants, à base de bitume en émulsion et amélioré par des résines synthétiques ainsi qu'une membrane PLATON.

2.1.4. MAÇONNERIES ET CLOISONS

À l'intérieur, l'immeuble est construit selon les méthodes de construction traditionnelle :

- Les cloisons intérieures non portantes sont érigées au moyen de deux fois deux plaques de plâtre de 12,5 mm séparées par un isolant entre structure.
- Les murs de séparation des sous-sols sont en blocs de béton rejointoyés ou "Stepoc" apparent non peint.

L'emploi d'éléments en plâtre peut générer, au cours de la première année, de légères microfissurations dues aux tensions dans le bâtiment. Ce phénomène est présent dans tous les types de construction et se stabilisera avec le temps. Il est conseillé de ne pas investir trop la 1^{ère} année de construction en peinture et/ou tapisserie.

2.1.5. ISOLATION

Une attention particulière a été apportée à l'isolation thermique et acoustique pour assurer le confort intérieur des immeubles. Afin de respecter les performances acoustiques définies par le bureau conseil en acoustique (ACOUSTICS TECHNOLOGIES s.a.) et les performances thermiques, les murs séparant les appartements entre eux ou séparant les appartements des espaces communs sont doublés et ils sont séparés par un isolant acoustique (4 cm).

a. Isolation acoustique

Le principe de la chape flottante améliorant l'isolation acoustique est utilisé sur l'ensemble des logements. Il se compose dès lors comme suit :

- sous chape isolante thermique en PU de 6 cm ;
- matelas acoustique de type « Alvéolit 9+ » ou similaire ;
- chape flottante destinée à recevoir le revêtement de sol final.

Les caractéristiques (type, épaisseur, performance, ...) du matériau résilient sont fonction de la nature des espaces superposés et ont été étudiées par le bureau d'acoustique afin de garantir les meilleures performances du bâtiment.

b. Isolation thermique

- Les façades sont recouvertes d'un enduit sur isolant polystyrène expansé de 14 cm d'épaisseur
- Les façades en panneaux Trespa sont pourvues d'un double lattage isolé en PUR 4 cm continu et 4 cm PUR entre lattages.
- Les façades en moellons sont pourvues d'une isolation PUR 8 cm.
- Les toitures plates sont isolées par des panneaux en polyuréthane d'une épaisseur de 12 cm et les toitures terrasses vertes au dessus des garages par une isolation en panneaux de polystyrène d'une épaisseur de 8 cm ;
- Les toitures en pente sont isolées par une laine de roche d'une épaisseur de 20 cm ;
- Les menuiseries extérieures comprennent un double vitrage performant ($U_g=1.1 \text{ W/ m}^2\text{K}$) ;
- La dalle du rez au dessus des garages est isolée par une chape technique en mousse de polyuréthane projetée de 9 cm d'épaisseur.

L'objectif de la combinaison de ces éléments d'isolation thermique est d'atteindre un niveau EW compris entre 50 et 70.

c. Hydrofugation

Toutes les mesures utiles d'hydrofugation ont été prises. Une membrane d'étanchéité horizontale est prévue sous l'assise de tous les murs de parement et à tous les endroits nécessaires.

d. Observation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adapter ou d'ajouter des parois isolantes afin d'optimiser les performances acoustiques ou thermiques du bâtiment.

2.1.6. MENUISERIES EXTÉRIEURES

Les châssis des portes et fenêtres des façades des appartements seront exécutés en aluminium thermo-laqué de la marque SCHUCO de teinte RAL 7039 GREY QUARTZ finition structurée. Ces menuiseries respectent les performances d'étanchéité eau/air/vent et les performances acoustiques recommandées par les normes en vigueur.

Toutes ces menuiseries extérieures sont pourvues de systèmes de fermeture intégrés. Les éléments fixes, ouvrants, coulissants ou oscillo-battants sont indiqués sur les plans selon leur implantation.

Toutes les surfaces vitrées des façades extérieures sont exécutées en double vitrage à isolation renforcée ($U_g = 1.1 \text{ W/ m}^2\text{K}$). L'épaisseur et le type des vitrages seront étudiés en fonction de leur future position (façade).

Une protection de type VK2 des menuiseries du rez est prévue : protection anti-perçage.

La porte sectionnelle donnant accès aux parkings est de teinte assortie à l'ensemble de l'immeuble et est commandée par télécommande (une télécommande par emplacement de parking).

2.1.7. PARKING ET CAVES

L'ensemble du projet possède un emplacement de parking intérieur par appartement ainsi qu'une place extérieure.

Chaque appartement possède sa propre cave dans une zone dédiée.

Chaque Villa comporte en outre un local réservé aux services d'entretien de l'immeuble et des locaux pour les compteurs.

La Villa Marie-Henriette dispose d'un local rangement supplémentaire destiné à l'espace Wellness.

2.1.8. TOITURES

Toitures plates :

La structure des toitures plates est réalisée en béton. L'ensemble des toitures plates est de type "chaude". L'isolant de la toiture est positionné au-dessus de la dalle de structure et en dessous de l'étanchéité multicouche.

Les toitures vertes sont du type "extensive".

Ce type de toiture contribue à l'augmentation de l'isolation acoustique du bâtiment et à la beauté paysagère.

Toitures à versants :

Le revêtement des toitures à versants est réalisé en ardoises naturelles.

Descentes d'eaux

Les descentes d'eaux pluviales se situant à l'extérieur sont réalisées en zinc et celles à l'intérieur de l'immeuble sont en PVC.

Etanchéité - pénétrations de toiture

Afin de s'assurer de l'imperméabilité, les raccords au droit de toutes les pénétrations de toiture sont rendus étanches à l'aide d'une bavette en plomb, par exemple.

2.1.9. FINITIONS DES TERRASSES AUX ÉTAGES

Le revêtement de sol des terrasses est proposé en dalles sur plots de grès cérame 60/60 ou choix du promoteur.

2.1.10. PAREMENTS DE FAÇADES

Les parements de façades sont réalisés à partir des matériaux suivants :

- a. Du moellons en pierre naturelle de la carrière du Grès du Bois d'Anthisnes, modèle clivés dégrossis avec seuils et couvre-murs en pierre de taille ;
- b. Du crépi, teinte claire, pour les bandeaux situés verticalement entre les fenêtres et en finition des garde-corps des balcons en béton armé ;
- c. D'un bardage en panneaux Trespa Meteor, teinte gris quartz, en pose vissée pour les bandeaux situés horizontalement entre les châssis vitrés avec seuils métalliques dans la teinte des châssis.

2.2. Parachèvements des appartements

2.2.1. PLAFONNAGES

Le plafonnage est exécuté en une seule couche sur les blocs de béton. Les plâtres intérieurs sont exécutés après finition de tous les éléments du gros œuvre qui entrent en contact avec ces derniers, après la pose de toutes les menuiseries extérieures mais avant la pose des portes et menuiseries intérieures.

Les cloisons en plaques de plâtre reçoivent un enduisage.

Tous les appartements sont équipés de faux-plafonds réalisés en plaques de gyproc dont les raccords seront enduits. Ces enduits sont finis et prêts à recevoir la préparation à la peinture.

Les murs et plafonds des caves, garages, etc., et de l'ensemble des locaux utilitaires et techniques ne sont revêtus d'aucun enduit de finition. Les murs maçonnés et restant apparents sont rejointoyés et non peints.

De petites fissures de retrait sont susceptibles de se manifester durant les premières années entre les dalles de plancher de grande superficie et les matériaux de nature différente. Celles-ci ne présentent aucun danger pour la stabilité de l'ensemble. Ces fissures de retrait inhérentes aux méthodes de construction actuelles doivent être considérées comme telles par les acquéreurs, sans recours contre le Maître d'Ouvrage.

2.2.2. REVÊTEMENT DE SOLS ET MURS

La dalle structurelle est recouverte d'une chape de finition prévue pour la pose de carrelages ou de parquet.

a. Sols des caves et garages

Sol en béton monolithe lissé avec marquage des emplacements de parking peint au sol.

b. Sols des appartements (hors chambres)

A) Le carrelage est prévu dans :

- Le hall d'entrée et le hall de nuit ;
- La buanderie ;
- La cuisine ;
- Le séjour (salon et salle à manger) ;
- La salle de bain ;
- La toilette.

Le prix prévoit un carreau choisi dans les sélections proposées par le Promoteur :

- Série Space (6 teintes) et Béton (4 teintes) 60/60R
- Série Maryland (parquet 4 teintes) 114/20R.

les plinthes sont prévues en bois prépeint dans toutes les pièces sauf SDB et buanderie

Les plinthes carrelées assorties au carrelage sol sont prévues dans les salles de bains et buanderie.

c. Sols des chambres

Dans les chambres, une réservation sur chape est prévue sur 10 mm. Le revêtement mis en place est du parquet Stratifié Meister LC150.

d. Tablettes de fenêtre

Les tablettes de fenêtre sont en MDF laqué blanc.

e. Revêtements des murs

- **Des faïences murales** sont prévues dans les salles de bain sur 10m². Leur disposition est laissée au libre choix de l'Acquéreur en concertation avec le gestionnaire client du Promoteur.

Une fermeture de baignoire (faïencée) est prévue.

Le prix prévoit un faïence blanche Cipreste 30/60R mat/brillant. Tout autre choix hors sélection du Promoteur fera l'objet d'un devis complémentaire.

Remarque : Tous les revêtements de sol et muraux sont exécutés sous réserve des fluctuations légères de teintes généralement acceptées par les fabricants.

2.2.3. MENUISERIES INTÉRIEURES

1. *Portes intérieures des parties privatives*

Les portes intérieures des appartements sont de type bloc-porte à battée, de finition laquée blanc d'usine. La quincaillerie est en inox, avec béquille et rosace à clé, serrure à clé type BB.

Pour l'accès au séjour : une porte avec ouvrant vitré clair (1pc) sur huisserie laquée blanc.

Les portes d'entrée des appartements sont anti-effractions, coupe-feu et acoustiques. L'ensemble est muni d'une huisserie en acier avec 10 points de fermeture, de la garniture sécurité, des paumelles en inox et des taquets antivols.

Le sens des portes est laissé à l'appréciation du Promoteur et celui représenté sur les plans n'est donné qu'à titre indicatif.

les plinthes posées sont en bois MDF prépeint dans toutes les pièces, sauf SDB et buanderie. La pose des plinthes est réalisée sur les murs apparents.

2. *Portes intérieures des parties communes*

Les portes intérieures des parties communes sont de type blocs-portes à battée, à âme tubulaire et de finition laquée blanc d'usine. La quincaillerie est en inox, avec béquille et rosace à clé, serrure à clé type BB.

Les portes intérieures le nécessitant ont une Résistance au Feu (RF) de 30 minutes, et de finition laquée blanc d'usine.

Le sens des portes est laissé à l'appréciation du Promoteur et celui représenté sur les plans n'est donné qu'à titre indicatif.

3. *Escaliers*

Les escaliers situés dans les duplex sont prévus en bois. Ils sont réalisés sans contremarches.

Les marches, limons, poteaux et fuseaux sont en finition chêne traitement compris.

2.2.4. PEINTURES

Les murs et plafonds des appartements reçoivent une couche de primaire ainsi qu'une couche de finition de peinture blanche.

2.2.5. PLUS DE CONFORT

Afin de proposer encore plus de confort aux appartements, les prédispositions suivantes ont été prévues de base dans chaque appartement :

- a. La stabilité des terrasses des appartements a été renforcée afin que les acquéreurs puissent y installer un jacuzzi ;
- b. Les appartements disposent de conduits de cheminée afin de pouvoir être équipés d'un foyer à bois individuel dans le salon.

2.3. Techniques spéciales

2.3.1. SANITAIRES

1. Généralités

- L'ensemble des tuyauteries d'adduction est de type « Multi skin Comap » ou similaire.
- Les tuyauteries de décharge sont en PVC.
- Les tuyaux d'eau chaude sanitaire sont calorifugés.
- La ventilation des locaux sanitaires est prévue.
- Les équipements sont de teinte blanche.
- Les compteurs privatifs se trouvent en sous-sol dans le local destiné à cet effet.

Remarque : Le Promoteur se réserve la possibilité de modifier certaines références et certains choix techniques au niveau des sanitaires du présent cahier des charges, sans que l'Acquéreur puisse lui en faire grief, pour autant que ces modifications ne portent pas atteinte à la qualité de la réalisation.

2. Équipements et appareils sanitaires des parties privatives

a) WC & Salle de bains

- **WC :** **Geberit** « *Systemfix* » avec plaque Sigma. Cuvette sans bride « *Purcompact* ». Lave-mains **Van Marcke** « *Keyna* » avec robinet **Van Marcke** « *Lana* » et miroir 24/80 cm.
- **Baignoire :** 1 baignoire **Van Marcke** « *Berlin* » 170x75 cm, avec 1 mitigeur **Ideal Standard** « *Ceraflex* » et équipé d'une douche à main **Grohe** « *Tempesta Cosmopolitan 100* ».
- **Meuble :** **Detremmerie** « *Project* » 120x45 cm, 2 lavabos, résine de synthèse, sous-meuble 1 tiroir (5 teintes disponibles) sans poignée avec miroir **Sanijura** 120 cm avec éclairage led intégré et mitigeurs **Ideal Standard** « *Ceraflex* » Grande.
- **Douche :** Tub **Van Marcke** « *ESQU* » 90/160 cm avec robinetterie **Ideal Standard** « *IDEALRAIN* » composé d'une colonne de douche, d'une douche de tête diam. 20 cm et d'une douchette à main. Paroi vitrée latérale 160/200 cm.

b) Pré-équipement cuisine

- Alimentation eau chaude et froide pour évier.
- Décharges pour évier et lave-vaisselle.
- Robinet d'arrêt double pour le lave-vaisselle.

c) Buanderie

- Alimentation eau froide.
- Décharge pour machine à lessiver.
- Décharge pour groupe de ventilation.

d) Terrasses

- Alimentation eau froide pour cassolette extérieure.

Remarques générales :

Les canalisations de décharge en attente seront bouchonnées à +/- 40 cm du sol.

Le Promoteur se réserve la possibilité de modifier certaines références et certains choix techniques du présent cahier des charges, sans que l'acquéreur puisse lui en faire grief, pour autant que ces modifications ne portent pas atteinte à la qualité de la réalisation.

L'aménagement des salles de bains et/ou de douche repris sur les plans est donné à titre indicatif.

2.3.2. ÉLECTRICITÉ

a. Généralités

L'installation électrique des appartements satisfait aux dispositions techniques les plus récentes et est conforme aux dispositions adoptées par la société de distribution d'électricité.

Les accessoires, interrupteurs, prises, etc. de type "Niko" ou équivalents sont encastrés.

Il est prévu l'élaboration d'un schéma de câblage ainsi que l'installation d'un tableau divisionnaire électrique équipé de disjoncteurs automatiques et de disjoncteurs différentiels (un de 30 mA et un de 300 mA).

L'installation complète fera l'objet d'une réception par un organisme agréé. L'installation est exécutée en conformité avec les dispositions de la société de distribution d'électricité.

Les compteurs sont placés en sous-sol dans un local technique. Ils sont raccordés aux tableaux divisionnaires des appartements et des communs.

Au niveau des locaux nobles, les fils sont sous tube et sont encastrés dans les murs et planchers. L'installation est de type apparent pour les locaux non plafonnés (exemple : parking, caves, etc.). Des réseaux de tubes vides pour le raccordement au téléphone et à la TV sont prévus dans chaque appartement.

b. Parties communes

Afin d'apporter un confort et une sécurité accrues, une installation complète de vidéophonie est installée.

Celle-ci comprend :

- à l'entrée du parc (à la barrière d'accès aux parkings extérieurs) et dans le hall d'entrée de l'immeuble, un ensemble avec caméra intégrée et haut-parleur ;
- dans le hall de l'appartement : un vidéophone mural avec commande de gâche et sonnerie ;
- au palier des appartements : un bouton d'appel/sonnette ;
- chaque entrée carrossable vers le parc est équipée d'une barrière électrique coulissante commandée par télécommande ;

Pour les zones communes, les garages et les caves, les appareils d'éclairage sont placés par le Maître d'Ouvrage suivant le choix de l'Architecte.

c. Parties privatives

Les plans spécifiques d'implantation ainsi que le nombre de prises électriques, interrupteurs et points lumineux sont établis par le promoteur. Ceux-ci sont adaptés en fonction des particularités de chaque appartement.

Les plans priment sur le descriptif repris ci-après mais reprennent en général :

Hall d'entrée

- 2 points lumineux, 2 commandes ;
- 1 vidéo parlophone ;
- 2 prises de courant.

Living

- 2 points lumineux + 3 commandes ;
- 2 prises doubles ;
- 3 prises simples ;
- 1 point lumineux à une commande pour le luminaire de terrasse ;
- 1 prise TV et internet.

Cuisine

- 1 point lumineux 1 direction ;
- 1 point lumineux pour éclairage sous meubles ;
- 2 doubles prises tablettes ;
- 1 prise simple ;
- 1 prise frigo ;
- 1 prise lave-vaisselle ;
- 1 prise pour le four ;
- 1 prise pour le four à micro-ondes ;
- 1 prise pour les taques de cuisson ;
- 1 prise pour la hotte.

Buanderie

- 1 point lumineux + 1 commande ;
- 1 alimentation pour le groupe de ventilation / chauffage ;
- 1 prise séchoir ;
- 1 prise machine à laver ;
- 2 prises simples.

WC

- 1 point lumineux + 1 commande.

Chambre 1

- 1 point lumineux + 2 commandes ;
- 1 simple prise ;
- 3 prises double :
- 1 prise TV et internet.

Chambre 2

- 1 point lumineux + 1 commande ;
- 3 prises doubles ;
- 1 prise simple ;
- 1 prise TV et internet.

Chambre 3

- 1 point lumineux + 1 commande ;
- 3 prises doubles ;
- 1 prise simple ;
- 1 prise TV et internet.

Hall de nuit

- 2 points lumineux + 2 commandes ;
- 1 prise simple.

Salle de bains

- 2 points lumineux + 1 commande ;
- 1 point lumineux prévu en applique ;
- 1 double prise tablette.

Cave

- 1 point lumineux ;
- 1 prise simple.

Terrasses

- 1 applique étanche (choix de l'Architecte) + 1 commande ;
- 1 prise simple ;
- 1 point lumineux supplémentaire.

Les détecteurs de fumées sont prévus suivant la réglementation en vigueur.

2.4. Chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire

2.4.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTALLATION

La chaleur nécessaire au chauffage des appartements est produite par deux chaudières aux pellets se trouvant au sous-sol de la Villa Marie-Henriette.

Le transport de la chaleur d'une résidence à l'autre se fait via un réseau de chaleur. Chaque Villa est équipée d'une sous-station reliée au réseau. L'énergie nécessaire au chauffage des appartements est disponible depuis cette sous-station. La sous-station est constituée d'un ballon tampon permettant l'échange entre le réseau et la résidence.

La distribution de chaleur au sein même d'une résidence est faite via une tuyauterie isolée et via des gaines techniques. Chaque appartement est relié à cette distribution. Un montage hydraulique (dans la buanderie) individuel permettra d'isoler l'appartement du reste de l'immeuble et le comptage calorifique.

Un compteur énergie est placé à l'entrée de l'appartement pour comptabiliser l'énergie consommée pour la production d'eau chaude et de chauffage.

2.4.2. CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT

Le chauffage de l'appartement est partagé entre du chauffage sol et du chauffage via des radiateurs. Le séjour, la cuisine et les salles de bains sont chauffés par le sol. L'installation est réalisée au moyen d'un réseau de tubes, noyé dans une chape en ciment.

Les chambres sont équipées de convecteurs type traditionnel tandis que les salles de bains sont équipées de convecteur sèche serviette. Tous les corps de chauffés sont muni de vannes thermostatiques « Evo Home ». Ces vannes, installées, permettent de régler la température souhaitée pièce par pièce.

Un thermostat d'ambiance, interface du système de régulation est placé dans le séjour et permet de réguler la température dans toutes les pièces via les vannes thermostatique connectées.

Le dimensionnement de l'installation est établi suivant la NBN B62-003 (1986) et tenant compte :

- d'une température extérieure de base de -10 C ;
- des températures intérieures suivantes :
 - cuisines : 21°C ;
 - séjours : 21°C ;
 - salles de bain ou de douche : 25°C ;
 - chambres : 18°C ;
 - halls et dégagements : 18°C.
- de l'orientation ;
- des complexes de murs, sols et toitures qui sont mis en exécution

L'ensemble des accessoires hydrauliques (pompes, vannes, collecteurs) sont placés en buanderie.

2.4.3. VENTILATION DE L'APPARTEMENT

La ventilation est réalisée via une installation mécanique double flux à flux croisés (type D) avec récupération de chaleur, compatible avec la norme NBN D 50-0001.

L'air vicié est extrait dans les pièces humides (sdb, sdd, cuisine, buanderie) via des bouches d'extraction. L'air est ramené au groupe de ventilation par les conduites d'extraction, traverse un échangeur de chaleur (récupération), puis est évacué vers l'extérieur.

Conjointement, de l'air neuf (air extérieur) est aspiré par le groupe de ventilation, traverse l'échangeur de chaleur et est pulsé dans les pièces de vie (séjour, bureau, chambres).

L'échangeur du groupe de ventilation permet de transférer la chaleur de l'air extrait à l'air neuf. L'air extérieur est ainsi réchauffé par l'air extrait. Cet échangeur permet de récupérer plus de 95% de la chaleur de l'air vicié.

L'installation permet de renouveler l'air de l'habitation en permanence tout en réduisant au minimum les pertes thermiques (de chaleur) associées.

L'air neuf est préalablement filtré avant d'être pulsé dans l'habitation. Un second filtre est placé sur l'extraction. Ces 2 filtres permettent d'une part de limiter l'encrassement de l'appareil, d'autre part d'assurer l'apport d'un air propre et sain (filtration des pollens).

La ventilation double flux est également efficace pour limiter le risque de surchauffe. Les groupes sont équipés d'un système de bypass qui permet de court-circuiter l'échangeur de chaleur. Dans ce cas, le bypass s'active, et l'air frais de l'extérieur n'est pas réchauffé dans l'échangeur. Il est directement pulsé dans l'appartement, ce qui a pour effet de le rafraîchir.

Les éventuels condensats du groupe de ventilation seront évacués à l'égout.

Remarque importante concernant les hottes de cuisson :

Une hotte à recyclage (appelée aussi hotte à filtre à charbon actif) doit être installée dans la cuisine. Le rôle de la hotte est de filtrer l'air dans la zone de cuisson (graisses, fumées). Parallèlement à la hotte, la ventilation double flux assurera le renouvellement d'air nécessaire dans la cuisine (eau, odeurs).

Le groupe de ventilation est placé dans la buanderie. Chaque pièce de l'appartement sera équipée d'une bouche de pulsion ou d'extraction, chacune précédée d'un flexible acoustique. A la sortie du groupe de ventilation, deux silencieux rigides seront également installés. Le réseau de pulsion/extraction est réalisé à l'aide de conduits en acier galvanisé de diamètre variant suivant les débits. Ce réseau est dissimulé à l'aide de faux plafond.

2.4.4. PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

L'ECS est produite via un boiler traditionnel. L'eau chaude sanitaire peut être produite via le serpentin (situé dans le BT) dans lequel circule l'eau de chauffage. Une régulation spécifique gère cette production.

Enfin, une résistance électrique est présente dans le BT en cas de panne générale.

2.5. PARTIES COMMUNES

2.5.1. GÉNÉRALITÉS

La finition des parties communes s'inscrit dans le cadre d'une étude de décoration de standing, laquelle prévoit la réalisation de peintures et l'utilisation de matériaux de qualité.

2.5.2. HALL D'ENTRÉE

Les halls des immeubles sont revêtus de carrelage avec plinthes assorties ou choix du promoteur.

Les appareils d'éclairage des parties communes sont prévus dans le projet ou choix du promoteur.

2.5.3. ASCENSEURS ET ESCALIERS

a. Ascenseurs

Chaque Villa est équipée d'un ascenseur, desservant l'ensemble des étages comme le plan l'indique.

Le choix est effectué par le Maître d'Ouvrage en collaboration avec l'Architecte et le bureau d'études et est fonction des contraintes techniques dues aux caractéristiques propres à l'immeuble.

Ils sont de marque Ascelec ou similaire et de charge utile de ± 630 kg. Ils sont équipés des dispositifs de sécurité conformes aux nouvelles normes européennes en vigueur.

Les portes palières automatiques en inox sont à ouverture centrale ou latérale.

La cabine est conçue avec miroir, main courante, faux-plafond, éclairage et sonnerie de sécurité.

L'installation est contrôlée avant la mise en service par un organisme agréé.

b. Escaliers

Tous les escaliers sont réalisés en béton revêtus de carrelage.

2.5.4. SOUS-SOLS

- Ces locaux sont livrés bruts, sans peinture.

- La porte d'accès au garage est une porte sectionnelle à commande électrique. Les ouvertures et fermetures de la porte de garage sont actionnées par une commande électrique à l'aide d'une télécommande. Une télécommande est fournie par emplacement de parking.

2.5.5. ÉLECTRICITÉ

Les luminaires des halls communs des étages et du parking sont commandés par des détecteurs de mouvement.

L'éclairage des cages d'escaliers de secours est commandé soit par des boutons poussoirs sur circuit avec minuterie, soit par des détecteurs de mouvement. Des blocs autonomes sont présents pour permettre l'évacuation des personnes en cas de coupure de courant.

Dans les halls, des prises de service sont prévues à chaque étage pour la maintenance.

2.5.6. BOÎTES AUX LETTRES

Un ensemble de boîtes aux lettres intégrées est prévu à l'entrée du site à la limite du domaine public. Celui-ci est conforme à la réglementation des services postaux et l'emplacement définitif est prévu en concertation avec ces mêmes services.

2.5.7. AMÉNAGEMENT DU PARC

L'aménagement des jardins est exécuté suivant les spécifications de l'Architecte paysagiste. Les travaux comprennent, le nivellement des terres, la création éventuelle de relief, l'apport de terre arable au-dessus des constructions souterraines et l'aménagement de plantations adaptées à la nature du sol.

Les arbres et plantations diverses plantés sont de premier choix. Leurs essences s'associent à l'image et à l'échelle du projet. Les plantes et les gazons bénéficient d'un sol propice à leur développement.

Le site sera clôturé sur sa périphérie. A chaque entrée carrossable, une barrière coulissante est présente.

2.5.8. PEINTURES

L'ensemble des espaces communs est revêtu d'une peinture de finition.

Toutes les teintes des parties communes peintes sont déterminées par l'Architecte et/ou promoteur.

Les portes des parties communes, en ce y compris les portes d'accès aux appartements, sont laquées.

2.5.9. ENTRETIEN DE L'IMMEUBLE ET DES APPARTEMENTS

Le syndic mis en place par la copropriété devra se charger de l'entretien des bâtiments. Il pourra se référer au "guide" pratique pour l'entretien des bâtiments édité par le CSTC. Le guide a pour objet de favoriser une maintenance bien organisée et limiter le risque d'apparition de dégâts.

2.6 Espace Wellness/Balnéo résidence Marie-Henriette

REVÊTEMENTS DE SOL :

Le revêtement de sol sur l'ensemble de la zone piscine est en carrelage grès cérame de la marque Céramique Super Grey Stockholm T-20 GRAU 60x60, avec plinthes assorties.

REVÊTEMENTS MURAUX :

Carrelages en grès cérame

Les murs du fond des zones vestiaires, le mur derrière le lavabo dans la zone « lave-mains » ainsi que dans la zone sanitaire sont en carrelage grès cérame de la marque Céramique Super Grey Stockholm T-20 GRAU 60x60.

Ces murs sont carrelés sol/plafond dans la même teinte. Il n'y a pas de plinthes, le carrelage mural descend jusqu'au sol.

Bardage bois

Dans la zone piscine, le mur du fond (derrière le local technique) et l'habillage du hamman-sauna sont bardés en bois de type AFZELIA ou équivalent.

Pierre de parement en schiste noir naturelle

Certains murs de l'espace balnéo sont recouverts de pierres de parement clivées en schiste noir de format rectangulaire horizontal.

Mosaïques

Les murs intérieurs des douches ainsi que l'extérieur du jacuzzi (et la colonne attenante) sont réalisés en mosaïques.

La vue d'ensemble de la mosaïque est composée de carreaux de formats carrés de mêmes dimensions et de teintes panachées.

Enduit mural

Un enduit spécifique pour milieu humide est appliqué sur l'ensemble des murs et plafonds de la zone Balnéo. Cet enduit est teinté en blanc dans la masse.

APPAREILS SANITAIRES :

Zone wc

Le wc est de type suspendu et de marque Idéal Standard, modèle TONIC de teinte blanche;

Le siège est de teinte blanche et pourvu d'un abattant avec système de retenue;

Le type de plaque de commande est de marque Geberit, modèle Sigma 20, finition blanc et chrome;

La vasque lave-mains est en faïence blanche;

La robinetterie est de marque Hansanova Style;

Le type de barre d'appui pour PMR est un modèle FSB rabattable 70 cm.

Zones douches

Au niveau des zones de douches communes et douches hamman – sauna, les têtes de douches et vannes thermostatiques sont de marque HANSA ou équivalent, finition chromée.

Les douches sont de type « italiennes » carrelées en grès cérame identique à l'ensemble de la zone balnéo et les murs sont recouverts de mosaïques identiques à celles utilisées pour l'extérieur du jacuzzi.

MENUISERIES INTÉRIEURES

Portes

Toutes les portes intérieures sont à âme tubulaire opaques peintes avec charnières et les quincailleries sont en inox. La porte entre la zone vestiaires et la zone piscine est une porte hermétique vitrée dans un châssis aluminium de teinte identique aux châssis extérieurs. Cela afin de garantir une température et un taux d'humidité agréable dans la zone vestiaires.

Banquettes des vestiaires

Dans chaque vestiaire se trouve une banquette en bois composée de lattes massives en AFZELIA ou équivalent de même aspect que les bardages muraux de la zone piscine.

Meubles vestiaires

Dans la zone vestiaire se trouvent deux meubles de rangement de type « casiers ». Chaque meuble est divisé en 6 casiers. Ces deux meubles sont en finition stratifié décor bois. Chaque casier est équipé d'une planche fixe et d'une tringle à vêtements.

Les quincailleries sont en inox.

Meuble lave-mains

Le meuble lave-mains situé dans la zone vestiaire est un meuble suspendu composé de deux tiroirs de rangement et d'une grande vasque en corian. La robinetterie est de marque HANSA modèle mural (ou équivalent).

Zone plage – détente

La zone détente qui se situe entre l'espace hamman et l'espace sauna est en Corian blanc. L'ensemble de cette zone forme une « vague » confortable pour la détente.

ÉLECTRICITÉ

L'installation satisfait aux dispositions techniques les plus récentes et est conforme aux dispositions adoptées par la société de distribution d'électricité.

Les accessoires, interrupteurs, prises, etc. de type "Niko" intense anthracite ou blanc (ou équivalent) sont encastrés.

Au niveau de la zone piscine est prévu un ensemble de points lumineux (spots simples ou doubles encastrés) - d'une gorge lumineuse composée de spots située au dessus du bassin piscine et d'un ensemble de petits spots wall washer encastrés.

Au niveau de l'accès piscine, des vestiaires et des sanitaires, les éclairages sont prévus sur détecteurs.

A coté de la porte d'entrée de la zone vestiaire se trouve l'ensemble des interrupteurs de la zone balnéo. Un second ensemble de commande se retrouve également au niveau de la zone plage - transats.

ACOUSTIQUE

Un enduit acoustique est prévu au niveau du plafond au dessus de la zone piscine. Les matériaux utilisés aux murs comme le bardage bois et le parement en pierre de schiste participeront à une bonne acoustique de la zone piscine.

HAMMAM-SAUNA-JACUZZI

Une zone hamman et une zone sauna sont prévues dans l'espace Balneo. Ces deux ensembles seront recouverts d'un bardage bois en AFZELIA ou équivalent pour s'accorder au mieux avec l'ensemble de la zone balnéo.

Les dimensions de la zone hamman sont de 2,2 x 2,5 m. L'intérieur du hamman est en mosaïque identique à l'ensemble de la zone balnéo.

Les dimensions de la zone sauna sont de 2,2 x 3,2 m. Le sauna est composé de 3 banquettes avec dossiers et appui-tête. L'intérieur du sauna est en bois.

Un jacuzzi à débordement est prévu au niveau du bassin de la piscine. Ce jacuzzi est de marque Aquavia spa « Kish ». Il mesure 2 m de diamètre et peut accueillir 4 personnes.

L'extérieur du jacuzzi est en mosaïque de teintes panachées identique TREND AQUATICA ou équivalent.



PISCINE

Le bassin de la piscine mesure 12 m de long sur 4 m de large. Le revêtement intérieur du bassin est composé d'un liner gris clair.

Le système de régularisation et de stérilisation est de la marque OSPA.

Le bassin est muni d'un volet immergé et d'un système d'éclairage.

Pour l'ensemble de la zone piscine, un système de déshumidificateur est mis en place. Ce déshumidificateur est de la marque MENERGA.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1. LES TRAVAUX

Les travaux sont exécutés conformément aux plans et selon les règles de l'art de la construction avec des matériaux neufs de première qualité.

3.2. OCCUPATION DES ESPACES HABITABLES ET AUTRES LOCAUX

L'occupation d'un local, d'un espace habitable ou de l'appartement complet ne peut se faire, pour quelque raison que ce soit, avant que le paiement complet ne soit effectué, c-à-d :

- le prix convenu + les éventuels suppléments suite à des travaux complémentaires demandés par l'acheteur ;
- tous droits, frais notariaux, TVA et taxes.

L'occupation des espaces habitables (privatifs) et autres locaux est soumise à l'acceptation de la réception provisoire des parties communes.

Le paragraphe ci-avant s'applique également pour l'aménagement des locaux par l'acheteur, pour le placement de meubles ou de quelque appareil que ce soit dans la mise en œuvre n'est pas coordonnée par le promoteur.

3.3. DIRECTION DES TRAVAUX

La direction des travaux est assurée uniquement par les Architecte désignés par le Maître d'Ouvrage. Les honoraires des missions de base des Architectes sont compris dans le prix de vente. En cas de modification spécifique demandée par l'acquéreur, un supplément sera établi (voir article 3.5).

3.4. PERMIS DE BATIR

Les taxes de construction sont à charge du Maître d'Ouvrage.

3.5. TVA, TAXES, HONORAIRES NOTARIAUX, ETC.

Sont à charge de l'acheteur :

- a. La TVA sur les éventuels travaux supplémentaires réalisés à la demande de l'acheteur;*
- b. Les honoraires notariaux + frais pour la rédaction de l'acte de base.*

Les frais d'acte de base, quote-part pour le fond de roulement et honoraires sont également payables par l'acquéreur à l'acte.

- c. Modifications et travaux supplémentaires*

L'acquéreur paie les éventuels travaux supplémentaires directement au Maître d'Ouvrage et est seul responsable pour les retards de livraison occasionnés par les modifications susmentionnées.

Dans l'intérêt de ses clients, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, à tout moment et sans communication préalable, d'adapter ses constructions aux dernières nouveautés et/ou améliorations techniques.



NOTES

Dotted lines for writing notes.



LES VILLAS DE
BALMORAL

www.horizongroupe.com